

Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes : rôle, missions et moyens

Publics concernés

Toutes personnes désignées par son entreprise comme référents harcèlement sexuel.

Prérequis

Pas de prérequis.

Durée de la formation

1 journée (7 heures).

Objectifs

En fin de formation, les bénéficiaires seront capables de :

Identifier et comprendre le cadre et les risques juridiques

Définir et caractériser le harcèlement sexuel

Comprendre et savoir tenir le rôle de référent harcèlement sexuel au sein de l'entreprise

Connaître les dispositifs et outils de prévention Savoir réagir en cas de harcèlement sexuel Savoir communiquer avec les différents acteurs

Méthode pédagogique et évaluation des acquis

Méthode pédagogique :

- Exposés
- Discussions
- Cas pratiques et jeux de rôle

Modalité d'évaluation des acquis :

QCM

Document délivré si réussite à l'évaluation :

Attestation de fin de formation

Lieux, dates et tarif de la formation

Contactez-nous par l'intermédiaire de notre site internet :

www.pole-formation-uimm-centrevaldeloire.com/

Contacts

Voir en bas de page les adresses et numéros de téléphone de nos sites de formation en Région Centre-Val de Loire.

Programme

Caractériser et définir le harcèlement sexuel au travail

- Identifier les types de harcèlement sexuel
- Savoir distinguer le harcèlement sexuel d'autres pratiques
- La notion de référent harcèlement sexuel au regard de la loi
- Les différents acteurs dans la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail

Les obligations spécifiques en matière de prévention du harcèlement sexuel

- Panorama des différents moyens de prévention (information, règlement intérieur, procédure adaptée)
- L'évaluation du risque harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Le rôle du référent en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes, ses moyens d'action

Réagir face à une situation de harcèlement sexuel

- Accompagner et faciliter le signalement des faits de harcèlement sexuel
- La réalisation d'une enquête en cas de suspicion de harcèlement sexuel
- L'élaboration de l'enquête et sa communication
- Les suites de l'enquête

Les recours possibles et les sanctions encourues

- Les recours : le médecin du travail, l'inspection du travail, les organisations syndicales, les services du Défenseur des droits, les associations spécialisées
- Les sanctions et actions disciplinaires au sein de l'entreprise
- L'action en justice devant le conseil des prud'hommes
- L'action au pénal